



## **Article Centraider - "L'engagement : tous solidaires »** **Bénédicte Halba, Docteur en Sciences économiques, présidente fondatrice de l'Iriv**

Le bénévolat et le volontariat sont deux notions différentes qui ont en commun la liberté (engagement de son plein gré), le désintéressement (gratuit pour le bénévolat, une indemnité journalière pour le volontariat), un engagement au profit des autres (ni sa famille, ni ses amis), dans l'intérêt général, souvent dans un cadre organisé (associations ou ONG).

Le volontariat a un statut : volontaires de la solidarité internationale (loi de 2005), volontaires civils (depuis la fin de la conscription obligatoire en 2002), volontaires associatifs (projet de loi en 2006) et sapeurs-pompiers volontaires (loi de 1996). Le bénévolat n'en a pas : il serait difficile de proposer un statut commun aux 13 millions de Français qui sont bénévoles dans près de 900 000 associations.

Les motivations des bénévoles et des volontaires sont identiques : se rendre utile, défendre une cause, rencontrer des gens nouveaux, utiliser ses compétences et en développer de nouvelles. Pour les jeunes, cette dernière motivation est importante dans le contexte d'un projet professionnel. Les associations sportives, les chantiers de jeunes bénévoles ou le scoutisme sont souvent les premiers contacts qu'ils ont avec le bénévolat. Les seniors sont également de plus en plus nombreux à mettre leurs compétences aux services des associations en France et à l'étranger.

Le thème de la formation est crucial pour les bénévoles et les volontaires qui sont confrontés à un environnement de plus en plus complexe. La région Centre a réfléchi sur la formation des dirigeants associatifs, à l'initiative de la Direction régionale de la Jeunesse et des Sports. Elle avait confié à notre Institut la mission de réfléchir sur la création d'un Centre national et européen pour les responsables associatifs (bénévoles et salariés), à l'occasion de la création d'un CREPS en 2001 à Bourges.

Le bénévolat comme le volontariat favorisent la citoyenneté et sont des vecteurs essentiels pour l'intégration de population étrangère. On pense aux volontaires français qui partent pour des missions dans des ONG de pays du Tiers Monde. Il existe également des étrangers (non Européens) qui s'investissent dans le bénévolat, en France. Leurs domaines privilégiés d'intervention sont l'éducation (actions d'accompagnement à la scolarité), la culture (pour mettre en valeur leurs pays d'origine), mais également la défense des droits (droit au logement, droits de l'homme..).

Dans le cadre d'un projet européen, initié par le Centre Européen du Volontariat, un projet européen INVOLVE<sup>1</sup> associe 7 pays : l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, la France, la Hongrie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Il a pour but de réfléchir sur le rôle des migrants dans les associations ; les barrières qui les empêchent d'être bénévoles ; le rôle des politiques et programmes nationaux et européens pour soutenir l'engagement bénévole des migrants ; le

---

<sup>1</sup> programme INTI, Direction Générale de la Justice et des Affaires Intérieures, Immigration et Demandeurs d'Asile

rôle des médias ; le rôle des communautés locales d'accueil ; les modèles de partenariat entre acteurs.

Tous les acteurs engagés dans la coopération et la solidarité internationale, en région Centre et en France, sont invités à participer à cette réflexion engagée au niveau européen. La solidarité n'est pas seulement dirigée du Nord vers le Sud. Par leur engagement bénévole, de nombreux étrangers, issus souvent du Sud, contribuent à la solidarité nationale. <sup>2</sup>

Numéro de mars 2006 du journal du Centre Centraider : <http://www.centraider.org/>

---

<sup>2</sup> Pour plus d'informations sur le projet Involve : [www.iriv.net](http://www.iriv.net), rubrique Etudes ; contactez-nous au : [contact@iriv.net](mailto:contact@iriv.net)